

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)
Arrondissement de Villefranche sur Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 8 Présents : 6 Votants : 6	Date de la séance : 10 octobre 2025 Date de la convocation : 06 octobre 2025
Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril – Mme PRELE Chrystel Absent excusé : MM. GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril- Mme PRELE Chrystel Secrétaire : Mme ROCHER Rollande	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

**Avenant n°1 concernant le marché public pour l’aménagement du parking de la
salle des fêtes- lot 1 terrassement-VRD-Maçonnerie**

Après avoir entendu l’exposé de Mme ou M. le Maire,

Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil municipal du 15/01/2024 relative à la Validation du démarrage des travaux de l’aménagement de la place du village avec validation du budget prévisionnel autorisant M. le Maire à signer les commandes et marchés publics correspondant,

Un marché public de travaux relatif à l’aménagement du parking de la salle des fêtes - lot 1 - terrassement-VRD-maçonnerie a été conclu le 13/05/2025 avec EIFFAGE Route pour un montant initial HT de 193 784,18 € et pour une durée de 13 semaines pour la tranche ferme + 2 semaines Prestation Supplémentaire Eventuelle.

EXPOSE

Modification de l’enveloppe allouée aux travaux du fait de :

- l’augmentation de l’emprise de travaux (parking supplémentaire) ;
- du renforcement + reconstruction des murs de soutènement ;
- de différents aléas.

Les évolutions financières sont présentées dans l’annexe jointe.

Cet avenant intègre également l’allongement de la durée des travaux d’une période de 4 semaines pour la Tranche Ferme.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune de Vauxrenard,
Considérant qu’en vertu des dispositions de l’article R2194-1

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l’unanimité des membres présents, décide de

- **CONCLURE** l’avenant n°1 ayant pour objet : l’aménagement du parking de la salle des fêtes - lot 1 - terrassement-VRD-maçonnerie

L’avenant a une incidence financière sur le montant initial du marché : OUI

Montant initial marché HT : 193 784.18 €
Montant avenant HT : 25 225.83 €
Montant modifié marché HT : 219 010.01 €
TVA 20 % : 43802.00 €
Montant modifié marché TTC : 262 812.01 €

- **AUTORISER** le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que susdits.

Le Maire,
Sixte Denuelle

